



Résumé des mesures relatives au logement contenues dans le budget fédéral de 2022

Le 7 avril 2022, la vice-première ministre et ministre des Finances Chrystia Freeland a dévoilé le budget fédéral de 2022. Le budget 2022 contient de nombreuses mesures liées au logement hors marché. Les mesures qui ont une pertinence directe pour le secteur du logement hors marché sont les suivantes :

- **Lancement d'un nouveau fonds d'accélération du logement.** À compter de 2022-2023, 4 milliards de dollars seront alloués sur cinq ans à la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour lancer un nouveau fonds d'accélération du logement. Ce fonds sera à la disposition des municipalités pour atteindre leur objectif de créer 100 000 nouveaux logements et offrira aux communautés la souplesse nécessaire pour déterminer les mesures à prendre pour la création de logements.
- **Liaison du financement fédéral des infrastructures aux provinces, aux territoires et aux municipalités pour créer davantage de logements.** Cette mesure vise à tirer parti des sommes importantes que le gouvernement fédéral accorde aux autres ordres de gouvernement pour la réalisation de projets d'infrastructure. Combiné au fonds d'accélération du logement, le budget 2022 affirme que cette mesure fournira près de 43 milliards de dollars en financement fédéral total au cours des dix prochaines années pour encourager la construction de logements partout au Canada.
- **Utilisation du financement du transport en commun pour construire plus de logements.** 750 millions de dollars seront versés aux municipalités à condition que les provinces et les territoires égalent la contribution fédérale et accélèrent la construction de nouveaux logements.
- **Recapitalisation et expansion de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL).** Un troisième volet de l'ICRL sera lancé avec un financement supplémentaire de 1,5 milliard de dollars qui pourra être utilisé en 2022-2023. Ce nouveau financement devrait permettre de créer au moins 6 000 nouveaux logements abordables, et au moins 25 % du financement sera consacré à des projets de logement consacrés aux femmes.
- **Accélération du financement dans le cadre du Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCL).** Le financement actuel de 2,9 milliards de dollars du programme sera accéléré afin que tous les fonds restants soient dépensés d'ici 2025-2026. Le budget 2022 indique que des leçons seront tirées de l'ICRL, afin de rendre le FNCL plus souple et d'en faciliter l'accès, avec des contributions plus généreuses et des approbations plus rapides.
- **Réforme de l'Initiative de financement de la construction de logements locatifs (FCLL) avec des exigences renforcées en matière d'abordabilité et d'efficacité énergétique.** Les promoteurs qui dépassent largement les nouvelles exigences et qui construisent des



logements très abordables et éconergétiques seront admissibles à la conversion d'une partie de leurs prêts remboursables en prêts non remboursables. Le budget indique que les FCLL auront pour objectif de s'assurer qu'au moins 40 % des logements qu'ils soutiennent offrent un loyer égal ou inférieur à 80 % du loyer moyen du marché dans leur communauté locale.

- **Fourniture d'une aide ponctuelle aux personnes qui font face à des problèmes d'abordabilité du logement.** Ce soutien s'appuiera sur l'Allocation canadienne pour le logement, en fournissant 475 millions de dollars en 2022-2023 sous la forme d'un versement unique de 500 \$ aux personnes dans le besoin. Les détails de cette mesure seront annoncés à une date ultérieure.
- **Création d'une nouvelle génération de coopératives d'habitation.** Cette mesure comporte deux volets :
 - Réaffectation de 500 millions de dollars du FNCL pour lancer un nouveau programme de développement de l'habitation coopérative afin d'accroître le nombre de coopératives d'habitation au Canada; et
 - Réaffectation d'un milliard de dollars en prêts du FCLL pour soutenir les projets de coopératives d'habitation.
- **Élaboration d'une initiative d'accélération des rénovations majeures.** Cette mesure prévoit 200 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour soutenir les vérifications de rénovations et la gestion de projets de grande envergure afin d'accélérer le rythme des rénovations majeures au Canada, en mettant l'accent sur les logements abordables à faible revenu.
- **Investissement dans la recherche et le développement pour une construction plus écologique dans les logements et les bâtiments.** 183,2 millions de dollars seront alloués sur sept ans, à partir de 2022-2023, pour mener des travaux de recherche et de développement sur des matériaux de construction novateurs et pour revitaliser les normes nationales en matière de logement et de construction afin d'encourager les solutions de construction à faible émission de carbone.
- **Ajout de fonds supplémentaires au programme de prêts pour des maisons plus vertes et écoénergétiques.** 458,5 millions de dollars seront ajoutés aux 4,4 milliards de dollars existants pour fournir des prêts à faible taux d'intérêt et des subventions supplémentaires aux fournisseurs de logements à faible revenu dans le cadre du volet pour personnes à faible revenu du programme de prêts pour des maisons plus vertes et écoénergétiques.
- **Fourniture d'un financement supplémentaire par l'entremise de Vers un chez-soi.** 562,2 millions de dollars seront fournis sur deux ans, à compter de 2024-2025, afin de doubler le financement annuel de la stratégie de lutte contre l'itinérance « Vers un chez-soi ».
- **Financement des recherches supplémentaires sur l'itinérance.** 18,1 millions de dollars seront fournis sur trois ans, à compter de 2022-2023, pour mener des recherches sur les mesures supplémentaires qui pourraient contribuer à éliminer l'itinérance chronique.



- **Création d'un nouveau programme pour les anciens combattants sans abri.** 62,2 millions de dollars seront fournis sur trois ans à compter de 2024-2025 pour lancer un nouveau programme pour les anciens combattants sans abri, en partenariat avec des organismes communautaires, qui fournira des services et des suppléments au loyer aux anciens combattants sans abri.
 - **Investissement dans le logement pour les communautés autochtones.** 4 milliards de dollars pour le logement des Premières nations dans les réserves, les communautés inuites, métisses et des Premières nations autonomes et signataires de traités modernes. Un financement de 300 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2022-2023 sera accordé par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour l'élaboration conjointe et le lancement d'une stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique. 2 milliards de dollars seront alloués pour une réforme à long terme du programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations afin de cibler les besoins en logement des enfants des Premières Nations.
- Logements abordables dans le Nord.** 150 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour soutenir le logement abordable et l'infrastructure connexe dans le Nord divisé entre le Nunavut, les T.N.-O. et le Yukon.